seignements plus détaillés aient été four-En jetant un coup d'œil sur l'amendement, je vois qu'on y demande nombre de renseignements qu'il serait absolument impossible d'obtenir. Si l'assemblée adoptait cet amendement, elle se mettrait dans la situation de se déjuger. Il ne saurait être question d'a-journer le débat. Je vous ai fait connaître l'état des choses. La question est celle-ci : Acceptezvous, ou n'acceptez-vous pas le projet? regrettons tous qu'il ne nous ait pas été donné plus de temps pour considérer la question. Mais les circonstances ont été plus fortes que notre volonté; elles vous ont été expliquées par M. Smithers et M. Hays. Je pense que vous avez devant vous tous les éléments nécessaires pour en arriver à une décision, et je vous prie de donner cette décision immédiatement. Mais c'est mon devoir de vous soumettre l'amendement qui a été proposé et appuyé par un de ces messieurs. Vais-je le life de nouveau? (Cris de "Non"). Que ceux qui sont en faveur de Que ceux qui sont en faveur de l'amendement soient assez bons de nous signifier leur approbation. Et ceux qui y sont opposés ? L'amendement est rejeté. J'ai maintenant à proposer la résolution principale, que je viens de vous lire. Que ceux en faveur de cette résolution veuillent le faire savoir de la manière ordinaire. (Cris de "Tous"). Et ceux de l'opinion contraire? La résolution est adoption d'application par le propriété. tée. (Salve d'applaudissements.)

Les directeurs et auditeurs sortant d'office ayant été réélus, la séance se termine par un vote de remerciements au président et aux di-

recteurs

M. le président, je suis heureux d'observer avec quelle attention l'honorable leader de la Chambre, le ministre des Finances, le ministre de la Justice, l'honorable député de London (M. Hyman) et autres membres du cabinet ont prêté l'oreille à la lecture de ce document très important. J'espère qu'ils le reliront très attentivement, et avec plus de temps pour étudier les différents passages qu'ils n'en ont eu ce soir. Cette lecture leur sera profitable.

M. FIELDING: De toutes les contributions faites au débat par les membres de la gauche, celle que vient de faire l'honorable député (M. Lefurgey) est la plus intéressante.

La résolution est rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. TAYLOR: Nous allons, je suppose, lever la séance, maintenant?

M. FIELDING : Nous allons présenter ce bill et le lire une première fois.

M. TAYLOR: Nous ne devrions faire qu'une procédure par jour.

M. FIELDING : C'est là tout. La présentation du bill suit généralement l'adoption de la résolution.

M. TAYLOR : Présentez le bill demain. Sa présentation soulèvera probablement de la discussion.

M. FIELDING : Non pas à l'occasion de la première lecture.

M. LEFURGEY.

M. TAYLOR: C'est possible. Il est un député ou deux d'absents qui se proposaient de prendre la parole avant que la résolution fut adoptée.

M. BRODEUR : A l'occasion de la seconde lecture, la discussion pourra avoir lieu. La procédure ordinaire c'est qu'une fois la résolution adoptée, le bill est présenté.

M. FIELDING : Mais on en reste là.

M. FITZPATRICK :Je présente le bill (n° 72) modifiant l'Acte du chemin de fer national transcontinental.

La motion est adoptée, et le bill est lu une première fois.

M. TAYLOR : Le bill est-il imprimé ? Sera-t-il discuté demain ?

M. FIELDING: Je crois qu'il est imprimé et qu'il sera distribué ce soir; et si l'on ne s'y oppose pas, il sera discuté demain. Le bill est très court, et n'ajoute rien d'important à ce que la Chambre connaît déjà.

AJOURNEMENT—AFFAIRES DE LA CHAMBRE.

M. FIELDING : Je propose que la Chambre lève sa séance.

M. SPROULE: Ce serait précipiter la discussion de cette mesure du Grand-Tronc-Pacifique un peu trop que d'en commencer demain l'examen. Il nous faudrait un peu de temps pour l'étudier.

M. FIELDING: Si demain on s'y oppose, le premier ministre, sans doute, acquiescera à la demande de ces messieurs. Avant son départ, ce soir, je lui ai demandé quelle serait la besogne pour demain, et il m'a répondu que nous examinerions ce bill. Mais si l'on a quelque proposition à faire, il sera disposé, sans doute, à modifier le programme.

La motion est adoptée, et la Chambre lève sa séance à 12 heures et 10 minutes du matin, vendredi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Vendredi, 22 avril 1904.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

LOI DES CHEMINS DE FER—AMENDE-MENT.

M. LENNOX: Je demande permission de présenter le bill (n° 73) modifiant l'Acte des Chemins de fer.

Sir WILFRID LAURIER: Veuillez donuez des explications.

M. LENNOX : Ce bill ressemble beaucoup à celui qui fut présenté par le député